



santé
famille
retraite
services

L'essentiel & plus encore



Surveillance Médicale des Expositions aux Risques professionnels

Les expositions professionnelles des salariés agricoles à des agents biologiques

Dans ce nouveau numéro, place est faite à l'exposition des salariés agricoles aux agents biologiques. Un risque souvent méconnu, dont on parle peu, sauf dans les médias lors des crises sanitaires. Ces micro-organismes sont présents dans plusieurs réservoirs (animal, environnemental, humain) où ils assurent leur survie prolongée et en sont d'autant plus transmissibles à l'homme.

Nous le savons, pour les travailleurs agricoles, ce risque est présent dans beaucoup de métiers (contact avec les animaux d'élevage et la faune sauvage, exposition aux poussières animales et végétales...). Ces nouveaux résultats nous précisent que 3 salariés sur 10 y sont exposés.

La prévention passe le plus souvent par des mesures simples à mettre en œuvre, mais pour autant, l'analyse des résultats nous montrent leurs insuffisances.

Sachons entendre ce message, et œuvrons ensemble pour développer de nouvelles pistes d'actions sur cette thématique.

Car nous le savons, leur santé, c'est notre travail.

- Le mot du Dr Michel Gagey
- Stabilité des expositions à des agents biologiques : trois salariés agricoles sur dix concernés en 2003 et 2010
- L'exposition à un risque zoonotique
- Le contact avec un réservoir animal
- Le contact avec un réservoir environnemental
- Le contact avec un réservoir humain
- L'exposition potentielle dans l'agroalimentaire
- Jugement du médecin du travail
- Synthèse

■ Dr Gaëtan Deffontaines
deffontaines.gaetan@ccmsa.msa.fr
Tél. : 01 41 63 71 69

■ Florian Dassé
classe.florian@ccmsa.msa.fr
Tél. : 01 41 63 81 35

**Retrouvez toute
la documentation
Santé-Sécurité au Travail
de la MSA sur le site :**

<http://references-sante-securite.msa.fr>

Dr Michel Gagey
Directeur de la Santé Sécurité au Travail
CCMSA



Stabilité des expositions à des agents biologiques : trois salariés agricoles sur dix concernés en 2003 et 2010

L'enquête SUMER 2010 montre que les risques professionnels liés à des agents biologiques ou à leurs produits (endotoxines, mycotoxines...) concernent près de trois salariés sur dix (proportion équivalente en 2003).

L'exposition dans le cadre d'une utilisation délibérée est rare (1% des salariés en 2010 et moins de 3% en 2003). Il s'agit d'une situation où les salariés connaissent les agents biologiques auxquels ils sont exposés. Dans ce cas, le risque est clairement identifié et la réglementation impose des mesures de prévention adaptées (confinement). Elle se rencontre surtout dans le secteur agro-alimentaire (utilisation de ferments en industries, de moisissures dans le procédé

de fabrication de fromages, de bactéries en laboratoire de recherche...) et dans le secteur culture-élevage (tableau 1).

Néanmoins, la grande majorité des salariés agricoles exposés, l'est de façon potentielle (environ 28% en 2003 et 2010) : il s'agit d'une situation d'exposition professionnelle non contrôlée à des agents biologiques, supérieure au risque communautaire, où les activités exercées sont susceptibles de mettre les travailleurs en contact avec un agent biologique potentiellement présent, même si ce dernier n'est pas directement l'objet du travail (ils ne font pas partie du procédé industriel mais accompagnent l'activité).

■ **Tableau 1.** Proportion de salariés exposés à des agents biologiques en 2003 et 2010 selon le contexte d'exposition professionnelle (en %)

		Ensemble	Culture et élevage	Travaux forestiers	ETA JEV	Coopération	OPA	Divers
Exposition à des agents biologiques	2003	28,2	39,5	38,8	15,1	40,3	8,0	31,2
	2010	28,3	40,9	36,0	18,6	29,9	16,1	26,3
Exposition potentielle à des agents biologiques	2003	27,9	39,1	38,8	14,2	40,1	7,7	31,2
	2010	28,2	40,7	36,0	18,6	29,7	16,1	26,3
Exposition délibérée à des agents biologiques	2003	2,6	4,7	1,6	2,0	2,8	0,3	2,2
	2010	1,2	2,1	0,0	0,1	1,6	0,4	0,0

« source : Fichier enquête SUMER 2010, statistique publique, DARES »

L'exposition à un risque zoonotique

Le contact avec un réservoir animal, environnemental (eau, sol, poussières...) constitue, par ordre de fréquence, les sources d'exposition potentielle principales à des agents biologiques au sein de la population des salariés agricoles. Au total en 2010, près d'un salarié agricole sur cinq exerce une activité en contact avec un animal ou avec ses produits, un salarié sur dix avec un environnement potentiellement contaminé et moins de 4 % avec un réservoir humain.

Les durées d'exposition prolongée à un réservoir d'agents biologiques concernent en particulier les salariés travaillant dans le milieu forestier (21 % d'entre eux) et de l'élevage (16 % d'entre eux) (tableau 2).

La durée d'exposition est corrélée avec le risque de contamination même si, pour toutes les maladies infectieuses ou parasitaires, une brève exposition suffit pour être contaminé.

■ **Tableau 2.** Proportion de salariés exposés à des agents biologiques en 2010 selon le réservoir (en %)

		Ensemble	Culture et élevage	Travaux forestiers	ETA JEV	Coopération	OPA	Divers
Contact avec un réservoir animal	Toutes durées	19,8	36,5	35,3	11,2	14,5	5,0	18,2
	≥ 20h/semaine	8,0	15,6	21,3	5,7	5,6	0,4	6,1
Contact avec un environnement potentiellement souillé	Toutes durées	11,8	21,2	5,3	12,2	12,1	1,1	13,9
	≥ 20h/semaine	2,5	4,6	0,8	3,6	1,8	0,2	3,6
Contact avec un réservoir humain	Toutes durées	3,8	0,0	0,7	0,0	0,4	11,9	5,9
	≥ 20h/semaine	0,9	0,0	0,0	0,0	0,0	2,7	2,4

« source : Fichier enquête SUMER 2010, statistique publique, DARES »

Le contact avec un réservoir animal

En milieu professionnel agricole, les animaux de production représentent la source potentielle d'infection la plus fréquente (pour près d'un tiers des salariés travaillant en culture-élevage et un salarié sur dix en coopération) suivis par les tiques puis les animaux sauvages pour les salariés travaillant en milieu naturel (notamment le secteur des travaux forestiers).

En outre, dans le secteur de la coopération, existent également d'autres activités exposantes spécifiques, comme les tâches comprises depuis l'abattage jusqu'à l'expédition des quartiers de viande, et de façon marginale les activités d'équarrissage ou de tannage des peaux.

La contamination potentielle fait le plus souvent suite à un contact direct du fait d'un travail à proximité d'un animal vivant ou mort (14 % des salariés agricoles), ou par contact avec les déjections animales (urines, fèces, fientes...) (13 %), par pénétration en cas de blessure cutanée occasionnée par l'animal ou la piqûre par tique, os, arêtes, ou le léchage sur excoriation cutanée (9 %), par contact avec des produits ou sous-produits animaux (produits d'avortement, placentas, sécrétions vaginales, produits de mise bas, sang, sécrétions nasales ou oculaires...) (8 %) et enfin par la pratique de gestes invasifs sur l'animal utilisant du matériel piquant ou tranchant (injections médicamenteuses...) (4 %) (tableau 3).

■ **Tableau 3.** Proportion de salariés exposés à des agents biologiques en 2010 selon les activités et les modes de contamination possibles (en %)

	Ensemble	Culture et élevage	Travaux forestiers	ETA JEV	Coopération	OPA	Divers
Travail :							
- auprès d'animaux d'élevage agricole	14,2	32,7	0,0	0,8	8,4	3,5	7,0
- auprès d'animaux de compagnie	0,7	1,6	0,0	0,0	0,7	0,0	0,9
- auprès d'animaux sauvages	1,4	1,3	12,1	2,0	0,4	0,3	4,8
- exposant aux tiques	3,9	3,6	33,3	7,9	1,0	0,4	11,0
- en abattoir (1ère transformation de la viande)	0,9	0,1	0,0	0,0	4,5	0,3	0,0
Modes d'exposition :							
- contact direct	14,2	31,8	9,9	2,3	9,2	2,3	9,5
- morsure, griffure, blessure	8,8	18,9	9,4	4,8	3,6	1,4	9,1
- gestes invasifs	4,4	11,4	0,0	0,0	2,3	0,1	2,1
- contact avec les déjections	12,9	27,3	12,4	4,0	8,5	2,7	9,8
- contact avec des liquides ou tissus biologiques	8,0	17,5	3,3	0,5	5,5	2,3	4,0

« source : Fichier enquête SUMER 2010, statistique publique, DARES »

Les salariés ont majoritairement à leur disposition des protections cutanées pour les expositions à des agents biologiques. Peu de salariés sont équipés de protection individuelle respiratoire ou oculaire,

surtout dans le secteur de l'élevage d'animaux de rente. Les mesures de prévention collectives (ventilation...) et d'hygiène sont plus répandues en abattoirs que pour les autres activités (tableau 4).

■ **Tableau 4.** Protections mises à disposition en fonction des activités en contact avec un réservoir animal en 2010 (en %)

	Elevage agricole	Elevage, soins, vente d'animaux domestiques	Travail exposant à des animaux sauvages	Travail exposant aux tiques	Travail en abattoirs
Protection collective	35,3	23,7	43,7	37,7	46,1
Protection cutanée	32,1	38,8	50,0	35,7	80,3
Protection respiratoire	2,9	11,2	4,2	4,5	1,8
Protection oculaire	0,5	2,0	2,6	4,0	0,7
Mesures d'hygiène	73,1	65,9	75,3	69,6	91,3

« source : Fichier enquête SUMER 2010, statistique publique, DARES »

Le contact avec un réservoir environnemental

Les expositions à des agents biologiques par contact avec un réservoir environnemental concernent surtout les métiers des cultures, de l'élevage, de l'assainissement et de la maintenance (manipulation de déchets, travail en égouts, fosses septiques, nettoyage propreté...).

Or la présence dans l'environnement de travail de poussières d'origine végétale (coton, lin, chanvre, céréales, foin...) ou animale (plumes, duvet, laine,

cuir...) peut entraîner des risques infectieux ou allergiques (allergies cutanées, respiratoires, oculaires).

Moins d'un salarié sur cinq, exposé par contact avec un environnement potentiellement contaminé, bénéficie d'une protection collective et une faible proportion, d'équipements de protections individuelles. Des mesures d'hygiène sont à disposition pour deux tiers des salariés (tableau 5).

■ **Tableau 5.** Proportion de salariés exposés selon le type d'activité en contact avec un environnement potentiellement contaminé et mise à disposition de moyens de prévention en 2010 (en %)

	DONT :					
	Total exposé	Protection collective	Protection cutanée	Protection respiratoire	Protection oculaire	Mesures d'hygiène
TOTAL ACTIVITÉS EN CONTACT AVEC UN ENVIRONNEMENT SOUILLÉ	11,8	16,9	20,7	6,1	3,7	65,9
Poussières végétales	6,9	21,6	22,4	9,2	3,0	54,6
Poussières animales	3,3	29,3	25,7	8,2	3,0	73,9
Nettoyage, propreté	3,0	32,5	50,4	2,7	5,2	76,9
Activités en contact avec de l'eau douce	1,3	4,7	36,6	0,4	0,4	65,2
Traitement des déchets	1,0	45,4	28,8	8,2	8,2	31,4
Égouts, fosses septiques	0,5					
Station d'épuration	0,3					
Maintenance de climatisation, tours aéro-réfrigérantes	0,3					
Autres activités	0,6					

Lecture du tableau : 16,9 % des salariés exposés à des agents biologiques par contact avec un réservoir environnemental bénéficient d'une protection collective.

« source : Fichier enquête SUMER 2010, statistique publique, DARES »

Le contact avec un réservoir humain

L'exposition à des risques infectieux par contact humain se rencontre principalement dans deux secteurs du régime agricole :

- ▶ le secteur des organismes professionnels agricoles, comptant 12 % de salariés exposés, correspondant aux métiers d'aide à domicile, d'aide-soignant, d'auxiliaire médical, d'infirmier, mais aussi de commercial ;
- ▶ le secteur «divers» avec 6 % de salariés exposés, répartis pour la grande majorité dans les établissements d'enseignement agricole.

Les aides à domicile qui exécutent des tâches domestiques auprès des familles et personnes âgées (ménage, travaux du jardin...) sont confrontées à ce type d'exposition en fonction de l'état de santé et de l'environnement du domicile des personnes aidées.

Les aides-soignants et auxiliaires médicaux qui interviennent au sein d'établissements d'accueil

(maisons de retraite ou de soins) ou d'établissements de soins assurent des tâches de nursing, de ménage et des activités de soins médicalisés non invasifs. Les gestes médicaux invasifs (prélèvement sanguin, pose de perfusion...) sont pratiqués uniquement par le personnel infirmier.

Parmi ces différentes situations d'exposition, le contact étroit et répété avec les personnes est le mode d'exposition prédominant, suivi du risque de contamination respiratoire par aérosols et du contact avec les liquides biologiques (sang, urine...).

Les protections cutanées mises à disposition sont fréquentes dans plus de trois quarts des situations, en revanche les protections respiratoires sont peu répandues et les protections oculaires très rares.

Des mesures d'hygiène adaptées ne sont citées que dans 57 % des soins d'hygiène, nursing et assistance à la personne (tableau 6).

■ **Tableau 6.** Tâches exposantes au risque biologique par contact avec un réservoir humain : voies de contamination possibles et mise à disposition de protections individuelles et de moyens d'hygiène adaptés en 2010 (en %)

TYPE D'ACTIVITÉ	Total exposé	MODES D'EXPOSITION				MOYENS DE PRÉVENTION À DISPOSITION			
		Contamination respiratoire	Exposition aux liquides, tissus biologiques	Contact rapproché et fréquent avec la personne	Non précisé	Protection cutanée	Protection respiratoire	Protection oculaire	Mesures d'hygiène
Soins d'hygiène, nursing, assistance à la personne	48,5	74,0	68,2	76,4	16,9	77,0	2,2	0,0	56,8
Soins médicalisés non invasifs	2,2	100,0	34,8	30,3	0,0	92,0	19,0	100,0	100,0
Soins médicalisés avec gestes invasifs	0,7	100,0	100,0	100,0	0,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Autres types de tâches (maintenance, ménage...)	17,0	16,0	49,3	62,8	28,7	71,4	0,0	100,0	80,4
Non précisé	41,2	52,2	0,7	30,7	39,2				

Lecture du tableau : parmi les salariés en contact avec un réservoir humain, 48,5% effectuent des soins d'hygiène, de nursing ou d'assistance à la personne :

- 74% d'entre eux ont un risque de contamination respiratoire ;
- 77% d'entre eux disposent d'une protection cutanée.

« source : Fichier enquête SUMER 2010, statistique publique, DARES »

L'exposition potentielle dans l'agroalimentaire

Certaines activités en lien avec l'agroalimentaire et l'alimentation sont susceptibles d'exposer à un risque biologique les salariés exerçant dans ce secteur, malgré les exigences sanitaires de plus en plus grandes liées à la protection des consommateurs qui induisent indirectement un effet positif sur la protection des travailleurs.

L'exposition dans l'agroalimentaire est liée :

- ▶ aux activités de contrôle microbiologique, de recherche et développement des denrées alimentaires exercées en laboratoire,
- ▶ aux activités depuis la seconde transformation de la viande, de transformation industrielle des fruits, légumes et autres végétaux, des laiteries, des fromageries...
- ▶ à certaines activités de commerce de détail ou de gros.

Le travail dans ce secteur peut entraîner une exposition à des levures, des bactéries ou à des

moisissures lors de la fabrication ou de l'affinage du fromage par exemple, à des mycotoxines produites par des moisissures dans les industries de fabrication d'aliments pour animaux... et entraîner des affections respiratoires, dermatoses et maladies infectieuses (verruques...).

Parmi les salariés agricoles travaillant dans l'agroalimentaire, un peu plus de 2% sont potentiellement exposés à des agents biologiques : laboratoires (0,2%), industries (1,5%), autres activités dans ce domaine (0,6%).

Les moyens d'hygiène adaptés sont présents dans 65% des situations exposantes concernées et manquantes dans 5% des cas (30% des situations non renseignées). Une protection collective existe dans 34% des situations mais est absente dans 29% des cas (38% de non réponses). Une protection cutanée est mise à disposition dans la moitié des situations exposantes (55%), en revanche les protections respiratoires et oculaires sont peu répandues (mises à disposition dans respectivement 4% et 6% des situations).

Jugement du médecin du travail

Sur l'ensemble des salariés, la prévention des risques biologiques a été jugée plus mauvaise en 2010 qu'en 2003 par les médecins du travail enquêteurs.

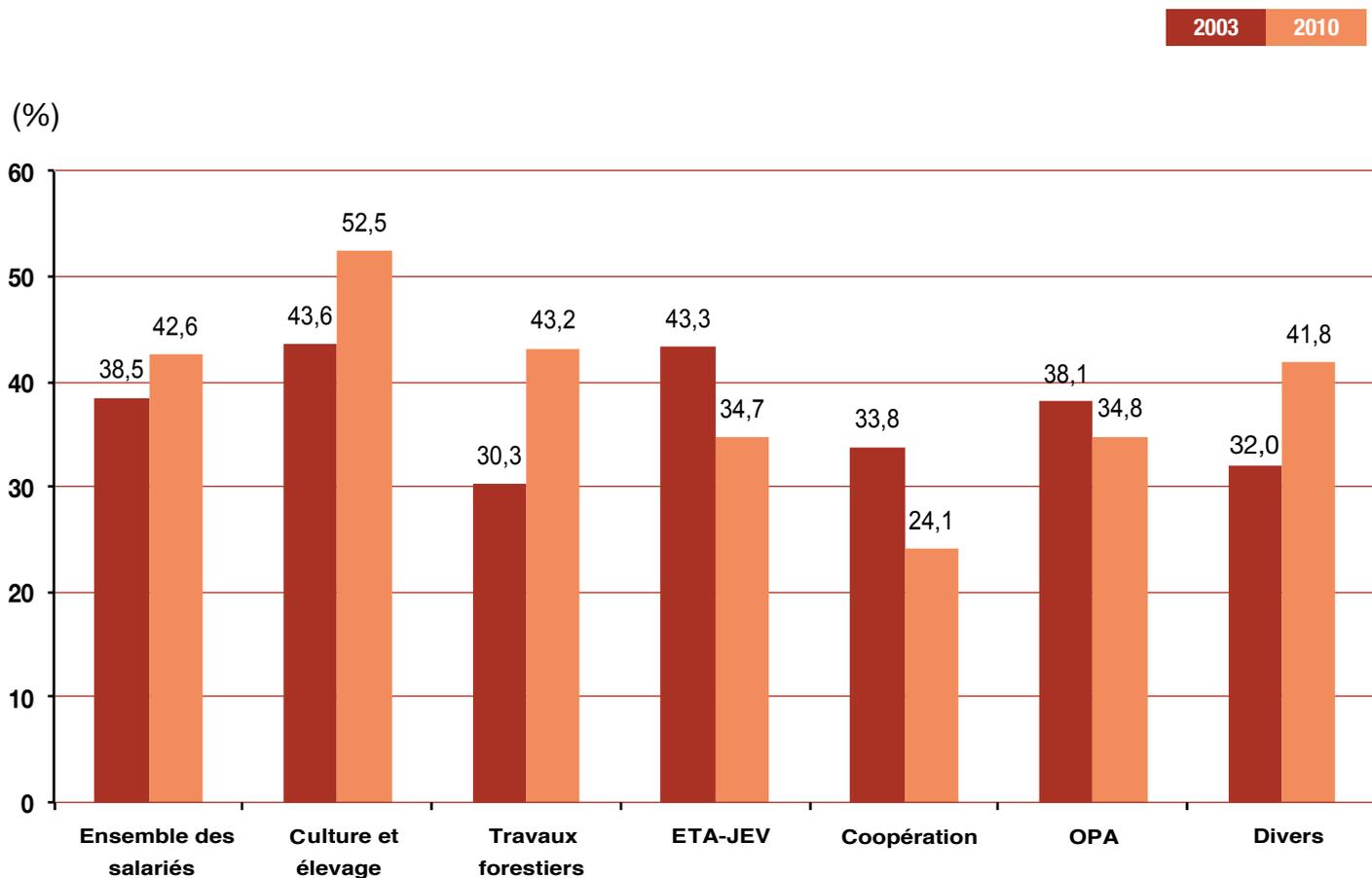
Dans les secteurs les plus concernés par ces expositions : culture-élevage, travaux forestiers mais aussi le secteur divers (figure 1), le travail en extérieur rend difficile la mise en place des mesures de prévention collectives.

Un jugement négatif sur la qualité du poste de travail ou de l'environnement de travail a été émis par le

médecin pour une proportion de salariés nettement plus importante entre 2003 et 2010 (respectivement + 8 points, + 13 points, + 10 points dans les secteurs précédemment cités).

En revanche, la prévention des expositions à des agents biologiques semble mieux prise en compte dans le secteur de la coopération (- 10 points) et le secteur ETA-JEV (- 9 points).

■ **Figure 1.** Proportion de salariés agricoles dont la prévention des expositions à des agents biologiques a été jugée mauvaise ou très mauvaise par le médecin du travail par secteur d'activité en 2010 (en %)



« source : Fichier enquête SUMER 2010, statistique publique, DARES »

Synthèse

Les expositions à des agents biologiques sont restées stables entre 2003 et 2010 avec trois salariés agricoles sur dix concernés. Les circonstances d'exposition sont majoritairement potentielles, par contact avec un réservoir animal (un salarié sur cinq), environnemental (un salarié sur dix), et humain pour les salariés agricoles du tertiaire.

Les mesures de prévention sont estimées insuffisantes pour plus de quatre salariés agricoles exposés sur dix, soit pour une proportion plus élevée en 2010 par rapport à 2003.

Publications SUMER AGRICOLE 2010

Déjà parues :

- N° 0 : Méthode et bilan 2010 de l'enquête SUMER.
- N° 1 : Les contraintes organisationnelles et relationnelles des salariés agricoles.
- N° 2 : Les expositions professionnelles des salariés agricoles à des nuisances physiques.
- N° 3 : Les expositions professionnelles des salariés agricoles à des agents biologiques.

A paraître :

- N° 4 : Les expositions professionnelles des salariés agricoles à des agents chimiques

Contributeurs :

Lucille Tanguy, Dr Michel Gagey, Sylvie De La Fabrègue, Emma Rigaud, Nicolas Viarouge.

Coordination graphique et diffusion :

Solenn Guénéhec, Service promotion des politiques sociales.

Conception graphique :

PAO CCMSA.

Crédits photos :

Steve Mcsweeny-iStock, CCMSA Service image(s), Droits Réservés.

La MSA intervient pour la Santé-Sécurité au Travail des exploitants, salariés, employeurs et chefs d'entreprises agricoles. Elle agit pour améliorer les conditions de travail et prévenir les risques en agriculture.

Les conseillers en prévention, les médecins et les infirmiers du travail sont là pour vous aider à trouver des solutions de prévention adaptées à votre situation.

